



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 001/2026

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2026

Le Conseil Municipal a été convoqué le 05 février 2026 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 18 février deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjointes au Maire ; M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, Mme Fabienne RIQUART, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, M. Lionel MARSAULT, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Jacqueline BENJADDI, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Jeannette BRAZDA donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Serge HOUZIEL donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Laurence AGRAPART donne pouvoir à M. Pascal LEROY.

Étaient absents : M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Mme Carole PERSONNIER
M. Xavier DUGOIN

M. Thierry HORDESSEAUX, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) notamment son article 107,

Vu le décret N° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial,

Considérant que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires transmis aux membres du Conseil Municipal pour l'exercice 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

PREND ACTE, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires transmis aux membres du Conseil municipal pour l'exercice 2026 joint en annexe à la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



Commune de Morangis

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Version du 04/02/2026

SOMMAIRE

Préambule

I-	Le contexte économique inter et national	p 4
II-	Le contexte local	p 5
III-	Les orientations budgétaires 2026	p 7
IV-	Le résultat budgétaire 2025	p 10
V-	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 12
	1. Les dépenses de fonctionnement	p 12
	2. Les recettes de fonctionnement	p 18
VI -	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p 21
	1. Les dépenses d'investissement	p 21
	2. Les recettes d'investissement	p 24
	3. Le PPI	
VII-	CONCLUSION	p 25

Préambule

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité locale. Il traduit en termes financiers les choix politiques des élus. Le cycle budgétaire annuel est rythmé par de nombreuses décisions. Dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue la première étape obligatoire et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

Un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », prévoit dorénavant que le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales. Il est exposé en conseil municipal puis acté par délibération dans les 2 mois précédents l'examen du budget. Il préfigure les priorités du budget 2026 en tenant compte des préoccupations de la Commune et des contraintes liées au contexte économique.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Au niveau mondial, la croissance résiste pour se fixer autour de 2.8 % en 2026.

Au niveau de la politique monétaire, la FED (banque centrale américaine) poursuivrait son cycle de baisses des taux, alors que la BCE (banque centrale européenne) se fixe un cap à 2 %.

Néanmoins, l'instabilité économique continue d'être élevée, surtout en raison des politiques protectionnistes américaines visant à augmenter considérablement les droits de douane, ce qui pourrait entraver les échanges internationaux. La persistance des tensions géopolitiques renforce ce risque.

En zone euro, la croissance devrait s'établir autour de 1.2 % en 2026 grâce au dynamisme des pays du Sud de l'Europe. L'inflation devrait connaître une sensible baisse pour se fixer autour des 1.7 % sous les effets cumulés de la baisse des prix du pétrole et du gaz ainsi que de l'appréciation de l'euro.

II - LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

L'activité économique résiste à l'incertitude politique qui impacte et impactera la reprise de la croissance en 2026.

En raison de l'inflation, elle restera la plus faible de la zone euro et autour des 1.3 %. Elle s'explique par une modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi mais également par des baisses des prix du gaz et du pétrole.

On constate pour le 4^{ème} trimestre consécutif, une dégradation du marché du travail (baisse de l'emploi ainsi que des salaires) qui risque d'entraîner une hausse légère du taux de chômage pour se fixer à 7.6 %.

Pour 2025, le déficit public devrait atteindre 5.4 %. La loi de finances 2026 cible un déficit de 5 % en 2026. C'est un objectif ambitieux compte-tenu de la fragilité des équilibres politiques de l'Assemblée nationale.

Fin du marathon budgétaire : après des échanges intenses et le recours à l'article 49.3 par l'exécutif, le projet de loi de Finances pour 2026 a été définitivement adopté.

L'article 49.3 a été utilisé par le gouvernement afin de valider le budget 2026, une démarche qui permet d'accepter un texte sans vote tout en mettant fin aux discussions.

Les principales mesures prises par la loi de finance 2026 concernant les collectivités locales :

1/ DILICO 2026

Le dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) dispositif qui prélève des recettes fiscales aux collectivités créé en 2025 a vu son montant global baisser en 2026. Initialement prévu à 2 milliards d'euros dans le PLF (projet de loi de finances), il est maintenant fixé à 740 millions.

Les communes sont exonérées pour 2026, les sommes prélevées seront remboursées intégralement et sans condition sur trois ans, avec seulement 10% affectés à la péréquation.

Cette exonération totale contraste avec les prélèvements qui pèsent sur les autres niveaux de collectivités.

2/ Abandon de la fusion des dotations d'investissement

Face aux critiques des collectivités qui craignaient une baisse des financements dédiés à leurs projets d'investissement. Le gouvernement a supprimé l'article sur la création du FIT (fonds d'investissement pour les territoires) en remplacement de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et de la dotation politique de la ville.

3/ La DGF Maintenu À son niveau de 2025

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne sera pas réduite en 2026. Elle restera au même niveau qu'en 2025. Il n'y aura pas non plus d'indexation sur l'inflation.

4/ Le Fonds Vert renforcé

Le Fonds Vert voit son enveloppe progresser de 200 millions d'euros par rapport à l'an dernier, ce qui devrait permettre de financer davantage de projets locaux visant à améliorer la performance énergétique, développer les énergies renouvelables ou encore adapter les territoires au changement climatique.

III- LE CONTEXTE LOCAL

Au niveau local, les communes restent dans le collimateur du gouvernement même si pour 2026, elles semblent épargnées.

En outre, le marché de l'immobilier tourne toujours au ralenti, et les recettes liées à ces cessions sont nettement en baisse.

L'équilibre du budget communal devient de plus en plus complexe à obtenir.

En parallèle, on assiste à une augmentation des fréquentations des structures municipales, nécessitant des besoins supplémentaires à la suite des livraisons au fil de l'eau des programmes immobiliers et cela sans compensation particulière de l'Etat.

L'ancien indice de prix dit "panier du maire" est devenu « l'indice des prix des dépenses communales ».

Pour l'année 2025, sa hausse était de 1.7 % contre 3.9 % pour 2024.

En cette année électorale, les projets majeurs à Morangis se concentreront uniquement sur ceux déjà engagés ou en cours d'achèvement :

La poursuite de la requalification de l'avenue du Général de Gaulle avec les travaux de voirie et la mise en place de liaisons douces.

- Les travaux de la salle multi-activités et des terrains de pétanque située place de l'Europe, qui seront dédiés à accueillir le club de gymnastique, ainsi que les habitants et associations pour leurs événements festifs, en remplacement de la salle Charcot devraient démarrer au terme de la procédure de jury de concours pour la désignation de l'architecte qui a été lancée au début de mois de décembre 2025
- La 3^{ème} phase d'aménagement du parc Saint-Michel démarré en 2023 devrait s'achever au 1^{er} semestre 2026. Ce projet reçoit également un financement de la Métropole du Grand Paris (MGP).

III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Morangis ville soucieuse de sa tranquillité

Que ce soit par les effectifs de police municipale ou par les moyens mis à leur disposition, la municipalité a fait de la sécurité des biens et des personnes une priorité.

L'année 2025 a vu l'équipement des policiers municipaux être doté de caméras piétons et de pistolets à impulsion électrique (PIE). C'est également le démarrage du déploiement de la vidéoprotection dans la commune avec la mise en place de 15 premières caméras et de 3 caméras dans les bâtiments municipaux (Hôtel de ville, CCAS et police municipale).

2026 sera dédiée à la poursuite de ce déploiement pour atteindre d'ici la fin de cette année 38 caméras de vidéosurveillance et vidéooverbalisation.

Morangis ville engagée vers la transition écologique

La ville de Morangis a fait de son cadre de vie une priorité

Chaque année, une enveloppe d'investissements dite « droit de tirage voirie » est consacrée aux travaux de voirie. En 2025, il y aura eu la requalification de l'avenue Cour de France, l'aménagement d'une zone de stationnement pour les bus au niveau de la place Lucien Boileau ou encore la réfection de l'avenue Marcel Telotte, sans oublier sur la mise en place d'une chaudière sur l'avenue Blaise Pascal et d'une piste cyclable sur l'avenue de la Paix.

2026 sera en partie consacrée à la poursuite des travaux de requalification de l'Avenue Charles de Gaulle qui rentre dans sa phase opérationnelle après la réhabilitation en 2025 du réseau d'eau et d'assainissement.

L'année 2026 verra la poursuite du programme de plantations d'arbres en ville, la relance du permis de végétaliser, l'adoption de la charte de l'arbre en conseil municipal ; reconduction des événements comme Gaia, la Fête de la Nature ou encore la 3^{ème} édition des Rencontres animales.

La deuxième phase des travaux de requalification du Parc Saint-Michel étant terminée en 2025, la 3^{ème} et dernière phase sera lancée en 2026 et portera sur les zones autour de la prairie centrale avec notamment la création de chemins en sous-bois, d'un verger et de la réhabilitation de notre kiosque qui donne ce charme si spécial à notre parc.

Morangis Ville dynamique

Le développement de la culture sur la ville

La réouverture de la salle Amoyal à la suite des travaux de réfection des loges permettra une programmation culturelle plus importante qu'en 2025. Une réflexion sur l'aménagement de la salle est en cours entre l'EPT et la ville.

Morangis ville attentive à tous les âges de la vie

L'accompagnement de nos seniors

Après le séjour au mémorial de Caen l'an dernier, et le site mémorial de Verdun en 2024, l'année 2026 poursuivra la dynamique intergénérationnelle en organisant un nouveau séjour au Puy du Fou en avril 2026 et en proposant de nombreuses manifestations invitant les seniors et les jeunes à partager des moments conviviaux.

Les sorties cinéma à Palaiseau seront reconduites.

Coffrets des seniors lors des fêtes de fin d'année, activités pendant la Semaine Bleue, accompagnement personnalisé, que ce soit pour les déplacements, le portage des repas à domicile, les visites à domicile ou encore des animations liées à la préservation de la santé : toutes ces attentions particulières pour nos seniors se poursuivront en 2026.

Faire grandir nos tous petits

En 2025, la Convention Territoriale Globale a été élaborée pour prévoir les futures actions des années 2026 à 2029 concernant les secteurs enfance et petite enfance mais aussi social avec l'accès aux droits et le logement.

Donner les clés de la réussite à notre jeunesse

L'année 2025 a été dédiée à la jeunesse et de nombreux dispositifs ont connu un grand succès auprès des jeunes morangisais. À l'image de l'événement « Tous Parc », ou d'Oxy'jeune, du « Mardi d'été » spécial jeunesse, des aides aux devoirs et à la préparation des diplômes, du loto solidaire, de l'hyperactivité des jeunes élus du conseil municipal. Cette dynamique se poursuivra en 2026 pour accompagner la jeunesse morangissoise.

Morangis ville saine et solidaire

L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2025 sera présentée au début de l'année 2026 et permettra l'élaboration de nouveaux projets en faveur des solidarités.

IV - LE RESULTAT BUDGETAIRE 2025

Le compte administratif de l'exercice 2025 n'étant pas encore arrêté à ce jour, les chiffres indiqués ci-après ne sont que provisoires. L'exercice 2025 n'étant pas clôturé par le comptable. L'étroite collaboration entre la mairie et DGFIP permet d'établir d'estimer le bilan 2025 :

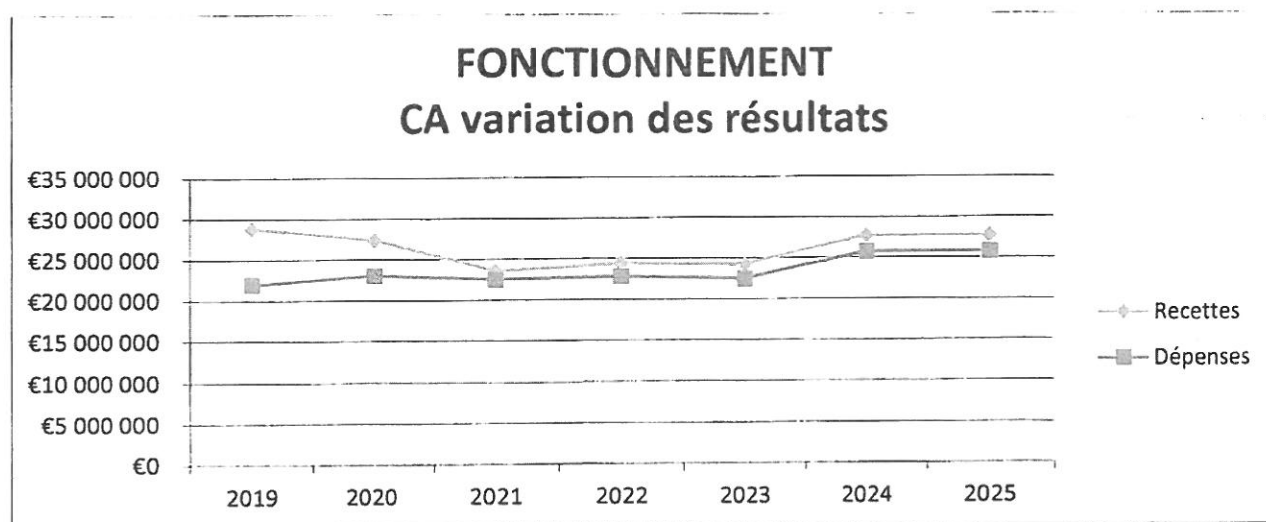
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	27 720 698 €	4 620 555 €
Dépenses	25 761 470 €	4 033 858 €
Résultat de l'année 2025	1 959 228 €	586 697 €
Résultat global	2 545 925 €	

Le compte administratif 2025 devrait présenter un excédent global autour des 2.5M €.

Le résultat de la section d'investissement sera impacté par la prise en compte des restes à réaliser (RAR). Pour l'exercice 2025, il apparaît un besoin de financement des RAR à hauteur de 235 371.79 € (40 000 € -275 371.79 €). Le résultat « net » serait de 351 325.11 €.

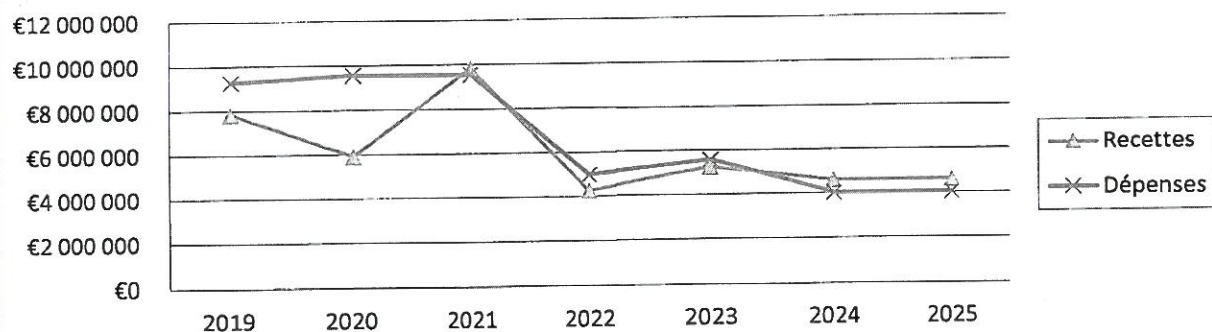
Les résultats 2025 devraient être repris par anticipation dans le budget primitif 2026 permettant de lancer plus tôt les projets d'investissements.

Le détail de ces montants sera confirmé et commenté lors de la présentation du CA 2025. Il est à noter que l'exercice 2025, année de transition, n'a pas nécessité d'emprunt.



INVESTISSEMENT

CA variation des résultats



V - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

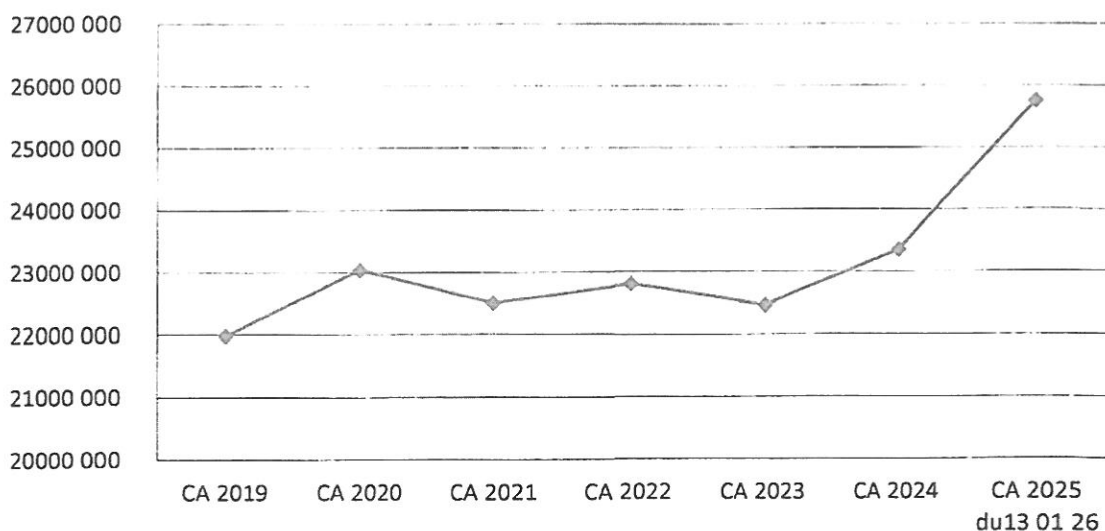
La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte d'élection locale qui nous impose de prévoir la continuité du service public et des actions déjà existantes sur la ville.

1 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

a) PRESENTATION DES DEPENSES DEPUIS 2019

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 du 13 01 26
011 Charges à caractère général	3 774 746	3 781 994	4 179 410	4 224 095	4 537 012	4 823 944	4 788 637
012 Charges de personnel	9 875 330	10 439 013	10 586 646	10 798 133	10 615 429	11 268 328	11 843 148
014 Atténuations de produits (SRU, FSRIF)	342 967	355 323	292 896	278 874	297 592	165 577	219 561
65 Autres charges gestion courante	5 168 370	5 348 411	5 446 620	5 451 987	5 399 640	5 572 712	5 768 915
66 Charges financières	668 227	627 149	553 717	438 859	451 603	509 477	416 866
67 Charges exceptionnelles	37 083	1 283 186	67 453	96 876	192 771	4 882	18 813
042 Dotations aux amortissements	2 118 652	1 205 978	1 383 333	1 521 701	972 607	998 633	2 705 530
Total DEPENSES	21 985 375	23 041 053	22 510 076	22 810 524	22 466 654	23 343 553	25 761 470

Evolution des dépenses de Fonctionnement



b) PROSPECTIVE PAR CHAPITRE POUR 2026 :

Pour l'année 2026, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent entre les principaux postes de la manière suivante :

Les charges à caractère général : 4 90 0K€ (chapitre 011) en 2026 :

En 2026, les dépenses devraient connaître une inflation d'environ 1,7% moins élevée permettant à maintenir ce poste budgétaire autour de 4,9 millions d'euros.

Les charges de personnel : 12 850 K€ (chapitre 012) en 2026

Le chapitre 012 augmente en 2026 de près de 8 % pour les raisons suivantes :

- + 152 000 euros de charges CNRACL (pm + 3% sur les 3 années 2025-26 et 2027)
- + 27 000 euros pour l'organisation des élections municipales
- + 50 000 euros d'indemnités chômage (agents stagiaires)

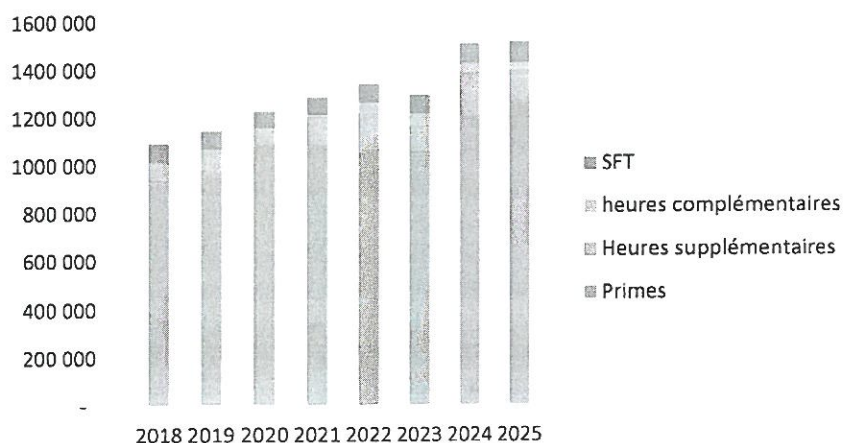
Evolution de la rémunération depuis 2019 :

Rémunérations		2 019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires	Rémunérations (art 64111)	4 677 531	4 872 452	5 026 359	5 317 342	5 402 892	5 720 628	5 914 603
	NBI* (art 64113)	27 854	35 610	40 798	40 844	41 923	39 488	39 723
Contractuel (art 64131)		1 766 219	1 778 567	2 104 953	2 020 575	1 847 151	1 976 202	2 141 306
Contrat d'avenir (art 64162)		-	-	-	-	-	-	-
Apprentis (art 64171)		40 428	72 697	48 742	57 094	56 217	37 639	20 107
Total		6 512 032	6 759 326	7 220 852	7 435 855	7 348 183	7 773 958	8 115 740

Rubriques de paie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Primes	944 229	1 086 138	1 086 928	1 062 630	1 052 464	1 202 357	1 253 256
Heures supplémentaires	124 503	71 008	119 662	154 793	114 503	188 248	147 252
heures complémentaires			5 115	43 792	47 846	30 897	23 900
SFT	75 994	71 357	73 246	79 665	78 453	85 466	90 015

(HS 2024 : dont élections 2024 :33 706€)

évolution des primes, heures supplémentaires et SFT



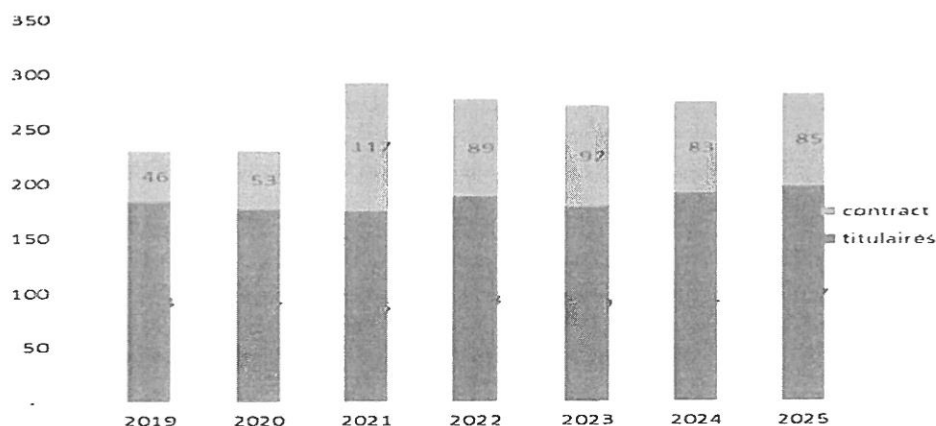
Les avantages en nature pour les logements 2025 :

	Noms	site	adresse du logement	surface	nombre de pièces	nature logement	avantages logement
Ville de Morangis	FAMEL PIERRICK	domaine de Kermenguy	15 rue de Kermenguy 22740 LEZARDRIEUX	56	T3	Logement de fonct	3 766,40
Ville de Morangis	DRION PHILIPPE	Espace Saint-Michel	2 avenue du Général Leclerc	43,75	T2	Logement de fonct	1 805,60
Ville de Morangis	BARBOSA SYLVAI	Espace Saint-Michel	2 avenue du Général Leclerc	85,85	T4	Logement de fonct	4 917,20
Ville de Morangis	NADREAU SEBAS	Groupe scolaire Herriot	101 avenue de la Cour de France	29,35	T1	Logement de fonct	1 191,10
Ville de Morangis	ETILE TIMOTHEE (sorti logement 07/07/2025)	Groupe scolaire Herriot	101 avenue de la Cour de France	72,7	T5	Logement de fonct	2 645,50
Ville de Morangis	SAU LUDOVIC	Groupe scolaire Moreau	4 avenue Charles de Gaulle	76	T4	Logement de fonct	3 398,40
Ville de Morangis	CAETANO SABRIN	Groupe scolaire Moreau	4 avenue Charles de Gaulle	69,6	T4	Logement de fonct	6 382,00
							24 106,20

recettes agents logés	
(charges de janvier à décembre 2025)	9 790,12 €

L'évolution et la répartition des effectifs :

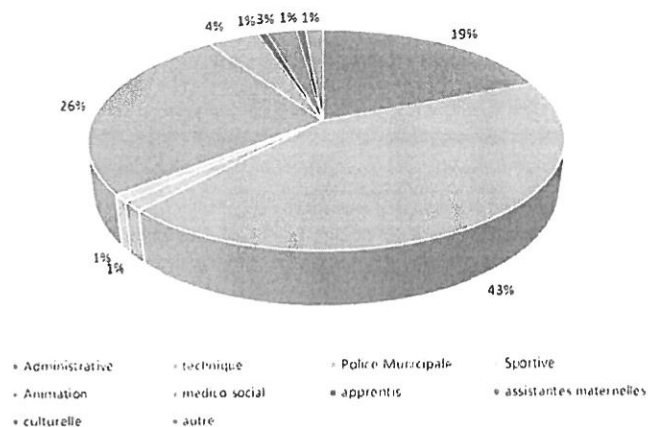
évolution des effectifs par année



CATEGORIE	Nombre d'agents titulaires	Nombre d'agents contractuel	TOTAL
CATEGORIE A	14	9	23
CATEGORIE B	27	9	36
CATEGORIE C	156	59	215
SANS CATEGORIE	-	8	8
TOTAL GENERAL	197	85	282

filière	nombre d'agents
Administrative	54
technique	121
Police Municipale	4
Sportive	3
Animation	73
médico-social	12
apprentis	2
assistantes maternelles	7
culturelle	2
autre	4
Total	282

répartition par filière



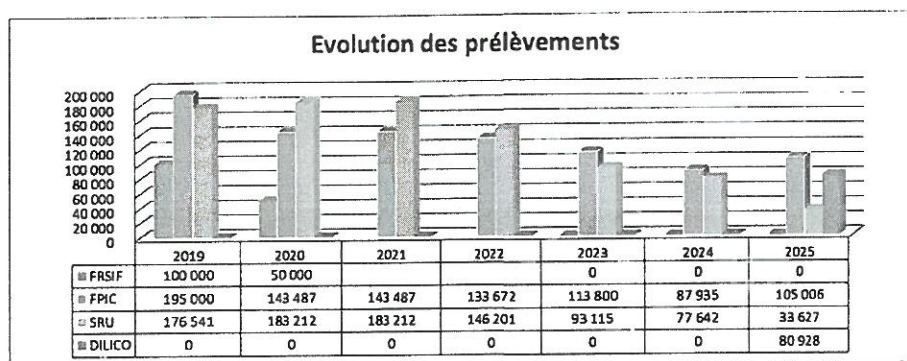
Atténuation de produits : 139 K€ (chapitre 014) en 2026

- Le montant 2025 du FPIC (fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) sera reconduit en 2026 soit un total de 105 K€.
- Le prélèvement au titre de la loi SRU sera reconduit pour le même montant que 2025 soit 34 K€.

La commune continue de préserver son cadre de vie tout en accompagnant de façon qualitative les évolutions urbaines, imposées par les directives de l'Etat, ou rendues nécessaires par l'évolution des besoins de la population.

Lié à l'obligation d'atteindre 25 % de logements sociaux sur la ville, ce montant diminue au fur et à mesure des achèvements de construction.

Le budget sera ajusté dès réception de la notification administrative.

**Autres charges de gestion courante : 5 900 K€ (chapitre 65) en 2026**

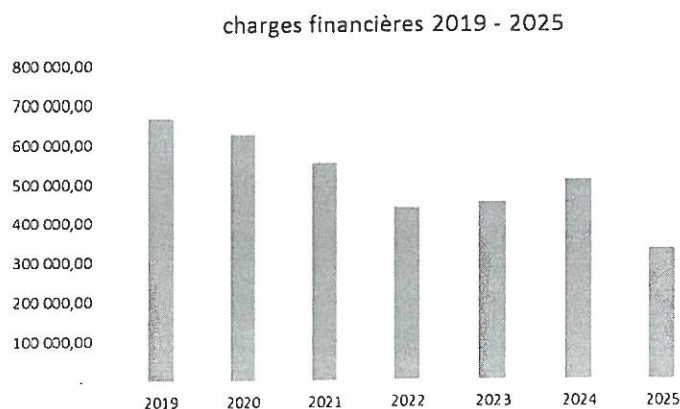
En 2026, l'évolution du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre devrait augmenter puisque la partie socle progressera réglementairement de 1.7% et la ville commencera à rembourser l'EPT qui a avancé le financement des travaux de l'avenue Charles de Gaulle.

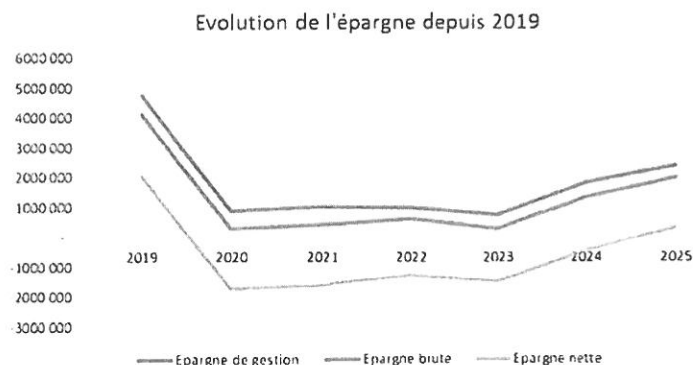
S'agissant des subventions, la Ville maintiendra le niveau global de subventions aux associations.

La subvention à l'EDS Marie-Amélie LE FUR devrait progresser en raison de l'augmentation des frais de personnel (Cnracl et GVT).

Charges financières : 356 K€ (chapitre 66) pour 2026

Pour 2026, le remboursement de la dette se stabilise autour de 334 375€ (estimation du taux variable).





L'épargne brute correspond à l'indicateur le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une collectivité (cet indicateur correspond à la capacité d'autofinancement du secteur privé).

L'objectif de chaque exercice comptable est de tendre vers une épargne nette positive permettant de financer une partie des investissements.

Néanmoins, cet exercice devient de plus en plus compliqué à maintenir du fait de l'évolution des dépenses plus rapide que les recettes. Cependant, l'épargne nette redevient positive en 2025, montant la poursuite nos efforts de gestion.

Nota

Pour rappel, calculs effectués pour obtenir ces épargnes

Épargne de gestion = elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers. **L'épargne brute** = elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement) **L'épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Charges exceptionnelles : 30 K€ (chapitre 67) pour 2026

Un montant forfaitaire sera inscrit en 2026 dans ce compte pour palier d'éventuelles charges en cours d'exercice.

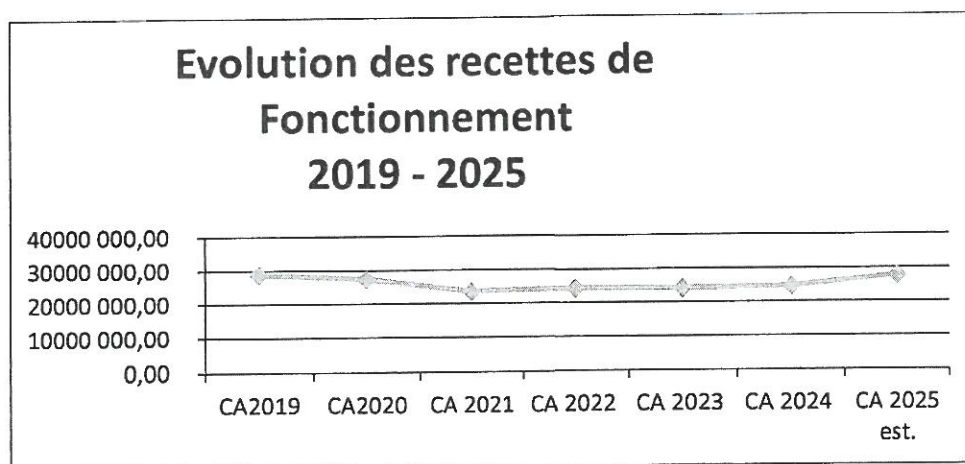
2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

a) PRESENTATION DES RECETTES DEPUIS 2019 :

Les 3 principaux postes des recettes de fonctionnement représentent environ 90 % du total des recettes perçues. Ils sont constitués par :

- La fiscalité locale (chapitre 73 et 731) pour 77.23 % des recettes totales,
- Les produits des services de services (chapitre 70) pour 6.96 % des recettes totales,
- Les dotations et participations (chapitre 74) 5.64 % des recettes totales.

		CA2019	CA2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 est.
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	4 801 685,00	5 369 419,00	663 588,84	1 065 959,46	859 235	0	0
013	Atténuation de charges	144 648,00	188 012,78	124 079,47	151 888,38	246 451	361 412	328 508
70	Produits des services	1 289 224,00	902 138,22	1 212 982,46	1 494 377,77	1 499 107	1 668 315	1 929 561
73	Impôts et taxes	19 465 996,00	19 169 321,07	19 330 684,31	19 627 396,50	20 370 167	22 165 30	22 730 735
731	fiscalité locales	0,00	0,00	0,00	0,00		129 893 20	136 790 82
74	Dotations et participations	1 239 464,00	1 407 883,20	941 163,32	1 125 123,36	981 492	1 238 546	1 562 426
75	Autres produits gestion courante	273 677,00	139 162,81	98 426,49	106 635,10	111 336	1 883 76	206 998
76	Produits financiers	7,62	6,76	6,25	312,86	3	3	3
77	Produits exceptionnels	1 564 195,00	173 315,00	1 166 008,51	777 375,16	159 647	0	1 751 600
042	Opération de transferts entre section	52,00	45 472,00	39 096,25	18 132,00	2 052	453 885	531 786
Total	RECETTES	28 778 928,62	27 394 730,84	23 576 035,90	24 367 200,59	24 229 488,80	24 616 386,93	27 720 698,22
Excédent		6 793 552,00	4 353 677,83	1 065 959,46	1 556 678,50	1 762 834,80	1 272 833,92	1 959 228,07



b) PREVISIONS PAR CHAPITRE POUR 2026

Atténuation de charges (chapitre 013) : 300 K€ pour 2026

Il s'agit du remboursement des arrêts maladie pour les titulaires et de tous les arrêts pour absence médicale des agents non titulaires reversé par l'assurance pour les titulaires et par la CPAM pour les agents non titulaires.

Produits des services et autres (chapitre 70) : 1 930 K€ pour 2026

En 2025, les produits des services et de gestion courante se sont élevés à 1 929 560 €.

Il s'agit des participations familiales aux différents services municipaux.

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement constitués des locations des équipements communaux.

Pour 2026, l'enveloppe reste inchangée : 1 930 K€.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 10 K€ pour 2026

Il sera budgétisé au titre de l'exercice 2026 un montant de 10 000 € de remboursements divers.

Impôts et taxes (chapitre 73 et 731) : 21 410 K€ pour 2026

Fiscalité directe : l'évolution des recettes fiscales directes sera uniquement indexée sur l'évolution des bases physiques TFB et TFNB et l'évolution des bases fiscales fixée par l'Etat.

Ces bases doivent augmenter de 0.80%. Nous ne connaissons la variation des bases physiques que lors de la réception de l'état 1059 (fin mars 2026 au plus tôt).

Depuis 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été définitivement supprimée et compensée en totalité par le département.

Fiscalité locale indirecte : 8 683 K€ (chapitre 73) pour 2026

L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour 2026, devrait être identique à celle de 2025 soit 7 660 K€.

Les droits de mutation (DMTO) : pour 2025, cette recette s'est élevée à 640 687 euros. Elle sera prévue à hauteur de 650 000 € en 2026 en tenant compte d'une légère reprise du marché immobilier constaté.

Les autres taxes : la Taxe Finale sur la Consommation de l'Electricité et à la Taxe sur la Publicité Extérieure sont les principales autres taxes dans le budget de Morangis prévues à hauteur de 373 K€ pour 2026.

Dotations et participations : 1 500 K€ (chapitre 74) pour 2026

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatives aux prestations enfance et petite enfance viennent abonder ce chapitre.

En 2025, les subventions de la CAF liées au fonctionnement des structures atteignent un montant de 764 690,53 €. En 2026, elles devraient progresser au regard du renouvellement de la Convention Territoriale Globale signée en décembre 2025.

La participation pour le financement du Prox e Bus sera reconduite à hauteur de 40 000 €.

Pour 2026, la dotation pour les CNI et les passeports prévisionnelle sera de 50 000 €.

La compensation des exonérations de taxes foncières a été perçue pour 2025 pour 625 394 €.

Cette enveloppe sera reconduite en 2026.

VI- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation des comptes administratifs en dépenses depuis 2019 :

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 est.
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	361 129	1 763 491	3 831 743	96 922	490 631	292 220	688 648
10 dotations fonds divers	38 195						215 079
16 Remboursement d'emprunts	2 052 258	2 060 635	2 024 300	1 880 750	1 771 623	1 775 600	1 670 080
20 Immobilisations incorporelles	239 301	135 851	107 251	135 116	57 435	15 587	21 283
204 Subv. d'équipement versées	75 000					-	-
21 Immobilisations corporelles	2 210 173	2 345 375	1 437 929	880 105	1 195 097	1 322 694	793 679
23 Immobilisations en cours	2 219 037	1 693 972	941 592	1 244 061	1 079 508	893 294	113 303
opérations			284 627		-	-	-
26 participations					-	9 440	
45 Opé. pour compte de tiers	10 888	24 551		12 319	-	-	-
040 Opé. d'ordre de transferts	52	45 472	39 096	18 132	2 052	453 885	531 786
041 Opér. d'ordre Budg patri			33 360		-	11 215	
RAR n+1	2 072 128	1 498 458	859 440	717 686	981 634	124 246	275 372
Total DEPENSES	9 278 161	9 567 806	9 559 338	4 985 091	5 577 980	4 898 181	4 309 230

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Pour la réalisation des dépenses d'investissement, il est impératif de tenir compte des capacités à investir et à planifier les interventions sur plusieurs années.

Pour 2026, la municipalité va poursuivre les projets lancés :

- Le lancement des travaux de la salle multi-activités et des terrains de pétanque pour 1 625 238 €.
- Les travaux d'achèvement de l'aménagement du parc Saint Michel pour 600 000 €.

État de la dette communale mise à jour 2026

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 14 049 077,45 €, composée à 65.10 % de taux fixe et sans emprunts toxiques. Le taux moyen est de 2.51 %.

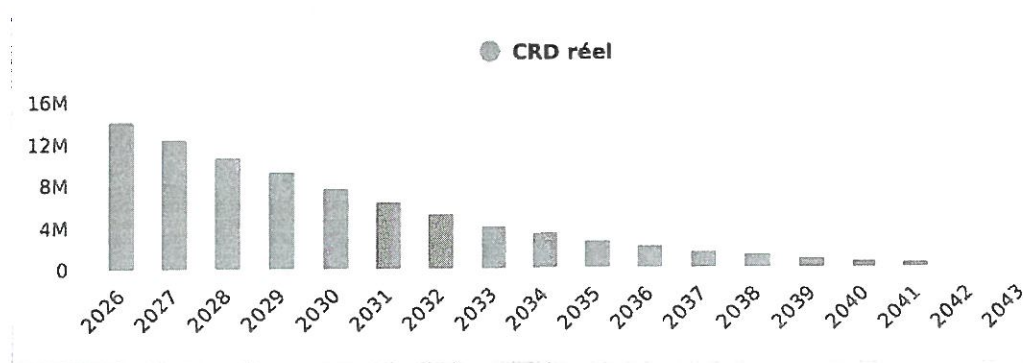
Les principaux partenaires financiers sont :

- la Caisse d'Epargne pour 43.87 % de la dette,
- le Crédit Agricole pour 17.07 % de la dette,
- la Caisse des Dépôts et de Consignations pour 14.70 %

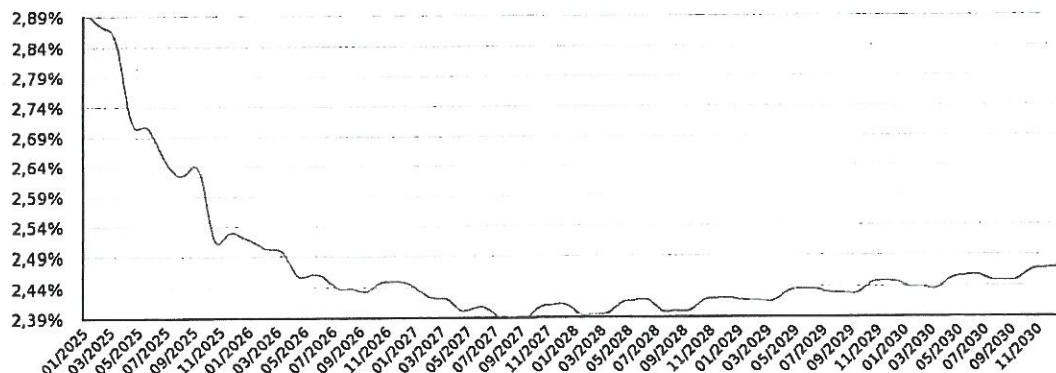
Le montant de l'annuité est estimé à 1 982 144 € :

il se décompose d'un remboursement en capital de 1 647 769 € (chapitre 16 de la section d'investissement) et d'un montant estimatif des intérêts de 334 375 € (chapitre 66 de la section de fonctionnement).

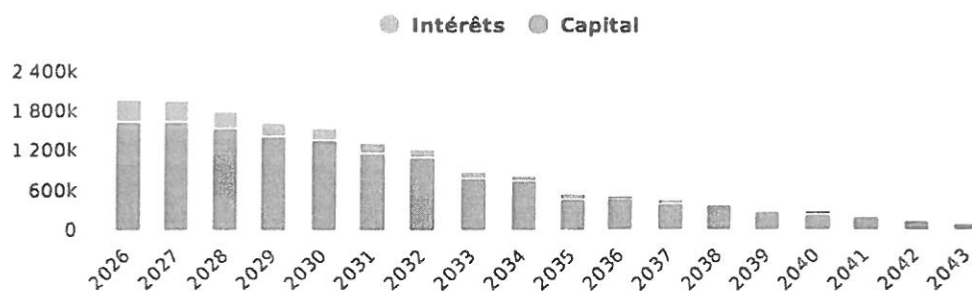
Evolution du capital restant dû :



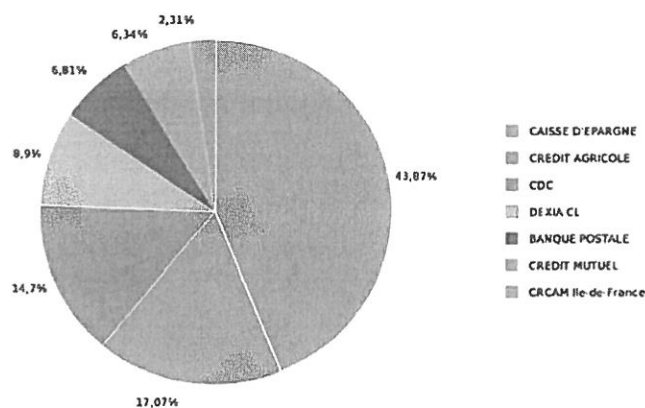
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



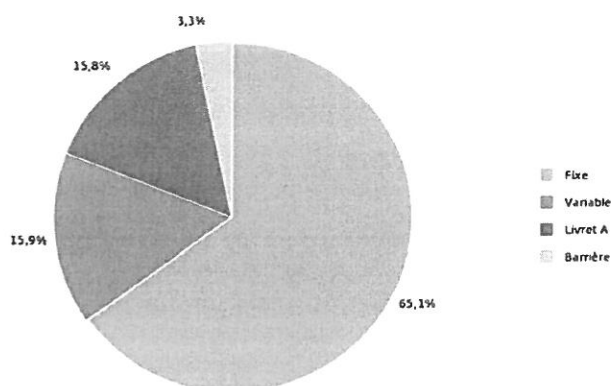
Evolution de l'annuité de la dette :



Répartition de la dette par organisme financier au 1^{er} janvier 2026



Répartition des emprunts par type de taux au 1^{er} janvier 2026



RECETTES D'INVESTISSEMENT :**a) Présentation des comptes administratifs en recettes depuis 2019 :**

	Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 est.
10	Dotations Fonds divers Réserves	740 803	679 745	1 105 625	1 615 205	917 165	410 816	343 061
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	546 723	1 424 134	3 644 616		697 961	1 762 835	1 272 834
13	Subv. d'investissement	36 363	835 226	936 042	597 264	316 392	901 788	299 130
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000	500	1 500 000		1 400 000	-	-
23			0		14 382			
45	Opé. pour compte de tiers		24 550		12 318			
024	Cessions d'immobilisations							
040	Opé. d'ordre de transferts	2 118 652	1 273 449	1 383 333	1 521 691	972 607	998 633	2 705 530
041	Opé. d'ordre Budgétaires patrimoniales			33 360			11 215	
	RAR n+1	2 411 485	1 685 585	1 221 017	510 357	948 341	173 848	40 000
Total	RECETTES	7 854 026	5 923 189	9 823 993	4 271 216	5 252 466	4 259 136	4 660 555

b) les ressources d'investissement pour 2026 :**Les dotations : 385 K€ (chapitre 10)**

Le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur) estimé à 335 K€ pour 2026 correspondant au remboursement partiel de la TVA de l'année 2024.

La fiscalité d'urbanisme : la taxe d'aménagement (TA) est établie et perçue par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'Etat. Depuis 2023, cette taxe n'est plus versée en cours de travaux mais à leur achèvement après déclaration des constructeurs. Cette réforme a induit un décalage de la perception des recettes.

La conjoncture dans le secteur immobilier devrait se redresser pour 2026, grâce à la réduction des taux d'emprunt qui donnera aux ménages l'opportunité d'investir.

Le montant de la taxe d'aménagement est prévu à hauteur de 50 K€ contre 100 K€ au budget 2025 au regard des réalisations 2025.

Les subventions d'équipement : 160 K€ (chapitre 13) pour 2026

Seront inscrites également les subventions de la MGP au titre du FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain) pour les travaux d'aménagement du parc Saint-Michel (160K€).

Ce chapitre sera ajusté en fonction des notifications des partenaires institutionnels (opération de vidéoprotection).

La dotation aux amortissements : 917 K€ (chapitre 040) en 2026

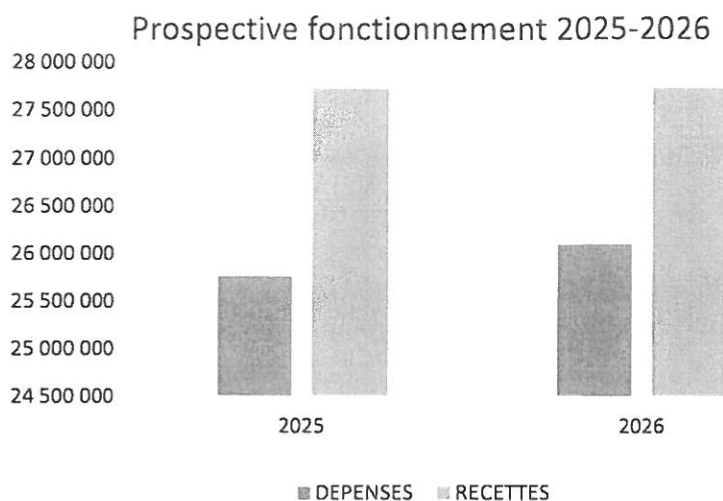
Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année N-

Une enveloppe complémentaire sera prévue pour les amortissements au *prorata temporis* des immobilisations réalisées en 2025.

a) Fonctionnement

En France, l'inflation prévisionnelle est de 1.3% pour 2026.

Cette inflation prévisionnelle sera appliquée dans la prospective suite le réalisé 2025. Les prospectives d'inflation de la Banque de France ne sont pas encore accessibles pour 2027.



b) Investissement

Le Plan Programme d'investissement :

Le PPI constitue un instrument permettant à la collectivité de répartir les investissements et les financements qu'elle désire mettre en œuvre tout au long de son mandat.

Il peut évoluer en cours d'année en fonction des rétroplannings des projets, subventions obtenues et du plan de conservation du patrimoine.

Le tableau ci-après

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2025 à 2028

vue d'ensemble	intitulés/sites	Coûts estimés période 2026	Subv estimées période 2025/2027	organismes financiers	2026		2027		2028	
					Inscriptions Budgétaires TTC BP	Subventions prévues	Inscriptions Budgétaires TTC BP	Subventions prévues	Inscriptions Budgétaires TTC BP	Subventions prévues
	St Michel Bâtiment et Parc	600 000 €	160 000 €	MGP	600 000 €	160 000 €				
Bâtiments	Groupe Moreau	7 400 000 €	800 000 €	CAR 2025 + CAF	200 000 €		3 200 000 €	400 000 €	4 000 000 €	400 000 €
neufs et	Chemin Acacias	19 000 €	0 €		19 000 €		0 €			
	Salle multiactivités et terrain Petanque	7 050 000 €	1 740 000 €	Vte Charcot	1 625 238 €	1 740 000 €	3 000 000 €	403 952 €	3 450 000 €	100 988 €
	Services Techniques	1 500 000 €	0 €		500 000 €		500 000 €		500 000 €	
	Autres services	500 000 €	0 €	CAF	250 000 €		250 000 €			
AUTRES	Etudes	90 000 €	0 €		30 000 €		30 000 €		30 000 €	
	Mobilités	150 000 €	0 €	Région	50 000 €		50 000 €		50 000 €	
	Cimetière	150 000 €	0 €		50 000 €		50 000 €		50 000 €	
	Informatique	210 000 €	0 €		110 000 €		50 000 €		50 000 €	
	Sécurité	90 000 €	0 €		30 000 €		30 000 €		30 000 €	
	Vidéoprotection	180 000 €	72 000 €	Région	180 000 €	72 000 €				
TOTAL		17 939 000 €	2 772 000 €		3 644 238 €	1 972 000 €	7 160 000 €	803 952 €	8 160 000,00 €	500 988 €

VII. CONCLUSION

L'année 2026, au regard des incertitudes nationales, sera encore soumise à des fortes contraintes. Elle ouvre cependant des opportunités à la Ville de se développer et d'engager des futurs gros projets. Tout particulièrement sur les secteurs scolaire (groupe scolaire Moreau), sport et culture (salle multi-activités) sans négliger les autres secteurs, tout en restant vigilants aux contraintes financières pesant sur les habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20260218-001-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 24/02/2026